

Prix Régional pour l'Égalité et la Mixité des métiers 2019-2020

Date limite d'envoi 6 novembre 2020

➤ OBJECTIF

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité et la jeunesse, la Région Grand Est souhaite mettre en valeur les jeunes en cours de formation dans une filière où ils/elles sont sous-représenté-e-s afin d'encourager les filles à s'orienter dans des métiers dits masculins et les garçons vers les métiers dits féminins.

L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles et de favoriser l'accès à tous les métiers en luttant contre les stéréotypes sexuels.

➤ TERRITOIRE ELIGIBLE

La région Grand Est.

➤ BENEFICIAIRES

Le jury arrête la liste des formations qui ouvrent le droit à ce prix en amont du lancement du Prix.

Les personnes réunissant les conditions suivantes peuvent concourir :

- Résider en Région Grand Est.
- Être âgé-e de 15 ans minimum jusqu'à l'année des 30 ans.
- être inscrit-e au titre de l'année 2019-2020 en dernière année de cursus de formation dans un Etablissement (lycée professionnel, lycée technologique, lycée agricole ou dans un CFA...) de la région Grand Est.
- **ou** être inscrit-e dans un organisme de formation situé dans la région Grand Est pour suivre une formation des programmes régionaux de formations professionnelles **et** dans le secteur sanitaire et social.
- ne pas avoir été lauréat-e lors des précédentes éditions.

➤ METHODE DE SELECTION

- Le dossier de candidature complété et accompagné des pièces justificatives demandées doit être transmis à la Région de manière dématérialisée avant la date limite figurant dans le règlement du Prix.
- Tout dossier réceptionné hors délai ou incomplet ne sera pas traité.

Le Président du Conseil Régional sollicite l'avis du Comité de pilotage Egalité qui constitue le jury du Prix. La commission permanente du Conseil Régional décide de l'attribution des prix.

➤ NATURE ET MONTANT DU PRIX

Le montant du Prix est de 400 € par lauréat-e.

Le nombre maximum de lauréat-e-s est fixé à 100 avec une répartition qui sera proposée par le jury afin de tendre à une parité effective. Quel que soit le volet, cette répartition est ajustable en cas de défaut de candidatures. Le prix est versé en une seule fois.

PLANNING D'ORGANISATION

Lancement du concours : **31 août 2020**

Date limite de réception des dossiers : **6 novembre 2020**

Jury : **novembre-décembre 2020**

Remise des prix : **fin 2020 - début 2021**

La Région Grand Est se réserve le droit d'une modification, mineure de ses conditions et dates et en avisera les candidat-e-s déclaré-e-s.